



Le préfet de Vendée

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Le préfet maritime de l'Atlantique

Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté interpréfectoral n°2011/MCP/031
portant désignation du comité de pilotage
pour l'élaboration et la mise en œuvre
du document d'objectifs du site Natura 2000 « FR520213 »
site d'importance communautaire « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu »
désigné au titre de la directive n°92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite directive "Habitats"**

VU la directive 92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 ;

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Sur proposition du sous-préfet des SABLES D'OLONNE et de l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique ;

ARRETTENT

Article 1 : Un comité de pilotage est créé pour l'élaboration des documents d'objectifs du site Natura 2000 « FR520213 » site d'importance communautaire « Plateau rocheux de l'Île d'Yeu » désigné au titre de la directive n°92/403/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite directive "Habitats".

Il est composé ainsi :

Représentants de l'Etat :

- M. le préfet maritime de l'Atlantique ou son représentant,
- M. le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique ou son représentant,
- M. le préfet de la Vendée ou son représentant,
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest ou son représentant,
- MM. le directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée, ainsi que son adjoint, délégué à la mer et au littoral, ou leurs représentants,
- M. le commandant de la zone marine Atlantique ou son représentant,
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées ou son représentant,
- M. le délégué régional Ouest Atlantique de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant,

.../...

Mme la directrice de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant,
M. le délégué régional du conservatoire du littoral du centre Atlantique ou son représentant,
M. le délégué régional des Pays de Loire de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
Mme la directrice départementale de la cohésion sociale de Vendée ou son représentant,
Mme la déléguée interrégionale Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant.

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. le maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant,
M. le président du conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant,
M. le président du conseil général de la Vendée ou son représentant.

Collège des représentants socioprofessionnels et des usagers

M. le président de la Chambre syndicale nationale des algues marines ou son représentant,
M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ou son représentant,
M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de l'Ile d'Yeu ou son représentant,
M. le président de l'organisation des producteurs de l'Ile d'Yeu ou son représentant,
M. le président du Comité Régional Conchylicole des Pays de la Loire ou son représentant,
M. le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux ou son représentant,
M. le président du syndicat des énergies renouvelables ou son représentant,
M. le président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée ou son représentant,
M. le président d'armateurs de France ou son représentant,
M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Vendée ou son représentant.

Collège des représentants des organismes experts et des associations

M. le président de l'office du tourisme de l'Ile d'Yeu ou son représentant,
M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant,
M. le président du comité départemental de Vendée de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) ou son représentant,
M. le président de la Ligue de Voile des Pays de la Loire ou son représentant,
M. le président du comité départemental de Vendée de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-Marins ou son représentant,
M. le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée ou son représentant,
M. le président du Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire ou son représentant,
M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant,
M. le président de l'union nationale des associations des navigateurs de Vendée ou son représentant,
M. le président de l'association L'Ile d'Yeu demain ou son représentant,
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Vendée ou son représentant,
M. le président du syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en pays de loire (SMIDAP) ou son représentant.

Article 2 : La présidence du comité est assurée conjointement par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la Vendée ou leurs représentants.

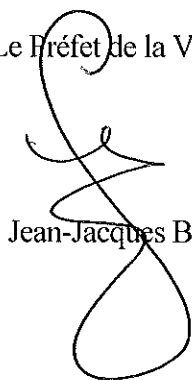
.../...

Article 3 : Le comité de pilotage peut être réuni simultanément avec celui de la Zone de Protection Spéciale « secteur de l'Ile d'Yeu » ou avec celui du SIC « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Ile d'Yeu » lorsque l'ordre du jour le justifie.

Article 4 : Le sous-préfet des Sables d'Olonne, l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique/Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Fait le 16 JUIN 2011

Le Préfet de la Vendée,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looping 'S' shape followed by a horizontal stroke and a final loop.

Jean-Jacques BROT

Le Préfet maritime de l'Atlantique,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Anne-François de SAINT SALVY